

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-47

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE VALORISATION DES SENTIERS DE PETITE RANDONNEE

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans ses séances du 18 juin 1991 et 11 janvier 1993, l'Assemblée Départementale a fixé les nouvelles modalités d'intervention du Département en matière de tourisme et approuvé l'arrêté en portant règlement.

* **Les modalités d'octroi des aides à l'entretien des sentiers de randonnée** pédestres ou équestres définies aux articles 37 à 39 de l'arrêté précité sont les suivantes :

- Sentiers balisés suivant les règles en vigueur établies par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et l'Association Nationale du Tourisme Equestre et empruntant des chemins publics,
- Sentiers entretenus en permanence et praticables toute l'année,
- Sentiers faisant l'objet d'une description sur un document mis à disposition du public.

Pour les travaux d'entretien, l'aide départementale est fixée de la manière suivante :

16 € par kilomètre dans le cas d'une première demande,

8 € par kilomètre dans le cas de demandes suivantes

Pour les travaux de création (balisage), l'aide départementale est fixée à **19 €** par kilomètre.

Pour la conception et la réalisation du document d'information destiné au public, l'aide départementale est fixée à **16 €** par kilomètre, à condition d'avoir déjà bénéficié de la subvention relative à l'entretien comme énoncée ci-dessus.

Le comité du Fonds Départemental d'Intervention Touristique s'est réuni le 9 octobre 2008 afin d'examiner les dossiers suivants.

1) Communauté de communes "Terrasses et Vallée de l'Aveyron" : réédition d'un topo-guide

Dans le cadre de la mise à jour du topo-guide, un travail d'actualisation des fiches de sentiers de randonnée représentant 149,5 kilomètres est en cours sur toutes les communes du territoire des Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

Un premier lot concernant la réédition de 5 fiches topo guide a déjà été réalisé en 2007.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes souhaite finaliser cette opération par la réédition complète du topo-guide. 21 fiches au total dont une fiche de recommandations et de présentation générale des atouts du territoire composeront le topo-guide.

Le coût de cette opération s'élève à 2 500 €TTC.

L'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : $149,5 \text{ km} \times 16 \text{ €} = 2\,392 \text{ €}$

C'est donc une subvention de **2 392 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. propose d'accorder, une aide départementale de **2 392 €** à la Communauté de communes "Terrasses et Vallée de l'Aveyron" pour la réédition d'un topo-guide.

2) Communauté de communes Garonne et Canal : entretien et balisage de 83 kilomètres de sentiers (3ème demande)

La Communauté de Communes Garonne et Canal s'est engagée à établir un programme de gestion, de promotion et d'animation du réseau intercommunal des sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, par l'action de l'Office de Tourisme.

En 2008, il est donc prévu l'entretien annuel des 83 kilomètres de sentiers constituant le maillage du territoire de la communauté de communes entre la Garonne et le Canal latéral.

L'entretien porte sur des travaux d'épaveuse pour les endroits herbeux et broussailleux, des travaux de broyeur d'accotement, du débroussaillage manuel aux endroits peu accessibles aux interventions mécanisées.

L'ensemble de ce programme participe à renforcer l'attractivité du territoire par une valorisation des sentiers de randonnées et de leurs potentiels naturels et patrimoniaux, à valoriser l'identité rurale et naturelle de Garonne et Canal.

Le prestataire choisi dans le cadre d'une mise en concurrence est l'entreprise Costamagna.

Le coût de cette opération est estimé à 33 900 €HT.

S'agissant d'une troisième demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : $83 \text{ km} \times 8 \text{ €} = 664 \text{ €}$

C'est donc une subvention de **664 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. propose d'accorder, une aide départementale de **664 €** à la Communauté de communes Garonne et Canal pour l'entretien et le balisage de 83 kilomètres de sentiers de randonnée.

3) Communauté de communes du Sud Quercy de Lafrançaise : entretien de 111 km de sentiers – 6ème demande

Il s'agit de l'entretien annuel de 2008 des sentiers de découverte des communes du Sud-Quercy de Lafrançaise.

En effet, dans le but de permettre la découverte des communes du Sud-Quercy de Lafrançaise, la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise a mis en place des sentiers de petites randonnées pédestres sur l'ensemble du territoire intercommunal. Ils sont au nombre de 13 représentant 111 kilomètres qui doivent être régulièrement entretenus.

Le coût de cette opération s'élève à 8 138,25 €TTC.

S'agissant d'une sixième demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : $111 \text{ km} \times 8 \text{ €} = 888 \text{ €}$

C'est donc une subvention de **888 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. propose d'accorder, une aide départementale de **888 €** à la Communauté de communes du Sud Quercy de Lafrançaise pour l'entretien de 111 kilomètres de sentiers de randonnée.

4) Communauté de communes des Deux Rives : création de 15 kilomètres de sentiers et édition des deux fiches correspondantes

En 2003, la Communauté de communes des Deux Rives a souhaité mettre en oeuvre une politique assurant la mise en valeur du patrimoine naturel et touristique communautaire.

C'est dans ce cadre que neuf premiers circuits de randonnées pédestres répartis sur six communes ont été créés.

Afin de répondre à l'attente des randonneurs et de leur faire découvrir les atouts des communes de Montjoi (l'abreuvoir, le lavoir et fontaine Saint-Martin, le chemin de ronde...) et Perville (le village, le lavoir, le point de vue sur le Lot-et-Garonne, la flore), deux nouveaux sentiers balisés dans le respect de la charte nationale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre ont été ouverts au printemps 2007. Les fiches de randonnée correspondantes ont été aussi éditées.

Ces sentiers sont inscrits au Plan Départemental d'Itinéraire de Petites Randonnées.

Le coût total de cette opération s'élève à **4 148,60 € TTC** décomposé comme suit :

– balisage et entretien	3 145,16 €
– édition des 2 fiches de randonnée	1 003,44 €

	4 148,60 €

L'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : **525 €** calculée de la façon suivante :

- 15 kms x 19 € pour l'ouverture des 2 sentiers soit **285 €**
- 15 kms x 16 € pour l'édition des 2 fiches correspondantes soit **240 €**

C'est donc une subvention de **525 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. propose d'accorder, une aide départementale de **525 €** à la Communauté de communes des Deux Rives pour la création de 15 kilomètres de sentiers de randonnée et l'édition des deux fiches correspondantes.

5) Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : entretien et balisage de 46 kilomètres de sentiers (3ème demande)

La Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise est chargée de l'entretien et du balisage des sentiers de randonnées créés entre 1996 et 1997 avec des objectifs précis visant à reconquérir, entretenir et valoriser le patrimoine naturel, à développer les activités culturelles et de loisirs, à mettre en valeur et faire découvrir le patrimoine bâti existant et à développer et promouvoir le tourisme vert.

Après la création en 2006 d'un nouveau sentier de randonnée au départ de Montgaillard, la Communauté de Communes doit procéder aujourd'hui à l'entretien annuel 2008 de 46 kilomètres de sentiers, engageant pour cela les services de quelques entreprises locales et travaillant aussi en régie avec son propre personnel.

Le coût de cette opération s'élève à 3 450 €HT.

S'agissant d'une troisième demande relative à de l'entretien, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 46 km x 8 € = 368 €

C'est donc une subvention de **368 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. propose d'accorder, une aide départementale de **368 €** à la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour l'entretien et le balisage de 46 kilomètres de sentiers de randonnée.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions départementales suivantes d'un montant de :

- **2 392 €** à la Communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour la réédition d'un topo-guide,
- **664 €** à la Communauté de communes Garonne et Canal pour l'entretien et le balisage de 83 kilomètres de sentiers de randonnée,
- **888 €** à la Communauté de communes du Sud-Quercy de Lafrançaise pour l'entretien de 111 kilomètres de sentiers de randonnée,
- **525 €** à la Communauté de communes des Deux Rives pour la création de 15 kilomètres de sentiers de randonnée et l'édition des deux fiches correspondantes,
- **368 €** à la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour l'entretien et le balisage de 46 kilomètres de sentiers de randonnée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **657343** – sous-fonction **738** du budget départemental.

- Autorisation d'engagement 2008.....	11 183 €
- Engagement à ce jour	6 346 €
- Engagement à la présente Commission.....	4 837 €
- Disponible sur l'exercice 2008.....	0 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-47

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE VALORISATION DES SENTIERS DE PETITE RANDONNEE

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique du fonds départemental d'intervention touristique réuni le 9 octobre 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes :

- . 2 392 € à la Communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour la réédition d'un topo-guide,
- . 664 € à la Communauté de communes Garonne et Canal pour l'entretien et le balisage de 83 kilomètres de sentiers de randonnée,
- . 888 € à la Communauté de communes du Sud-Quercy de Lafrançaise pour l'entretien de 111 kilomètres de sentiers de randonnée,
- . 525 € à la Communauté de communes des Deux Rives pour la création de 15 kilomètres de sentiers de randonnée et l'édition des deux fiches correspondantes,
- . 368 € à la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour l'entretien et le balisage de 46 kilomètres de sentiers de randonnée ;

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657343, sous-fonction 738 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,